



Laigneville, le

Objet : Contrat d'abonnement Eau

Madame, Monsieur,

Nous avons bien pris en compte votre demande de contrat d'abonnement eau.
Merci de nous le retourner complété et signé, ainsi que les pièces justificatives demandées.

❖ **Pour les particuliers nous retourner :**

- Le contrat d'abonnement complété et signé
- La photocopie de la pièce d'identité de tous les usagers figurant sur le contrat d'abonnement
- La photocopie de l'état des lieux entrant ou de l'attestation notariale
- Le mandat SEPA complété, signé et accompagné d'un RIB

❖ **Pour les professionnels nous retourner :**

- Le contrat d'abonnement complété et signé
- Une photocopie d'un extrait K-BIS (*moins de 3 mois*) ou le procès-verbal de la désignation du Syndic
- Une photocopie de la pièce d'identité du gérant

Le contrat peut nous être envoyé : (*le contrat sera pris en compte uniquement accompagné des pièces à justificatives*)

- soit par courriel : facturation@ccl-valleedoree.fr
- soit par courrier : Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » - 1 rue de Nogent – 60290 LAIGNEVILLE

Important :

- **La souscription du présent contrat vous engage à une obligation de paiement.**
- **Tant que le contrat de fourniture d'eau n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.**

Sans retour sous 14 jours, du présent contrat complété et signé ainsi que des pièces justificatives, nos services seraient dans l'obligation de **fermer le branchement** sans aucun préavis. Votre logement ne sera alors plus desservi en eau.

MODALITES DE PAIEMENT :**❖ Par Mensualisation ou prélèvement à échéance**

Joindre le mandat SEPA dûment rempli, signé accompagné d'un RIB.

- Mensualisation : de février à novembre, avec facture de régularisation en décembre de l'année N
- Prélèvement à échéance : 2 factures par an prélevées le 31 juillet et le 31 janvier de l'année suivante

❖ Par TIP SEPA

Joindre le TIP SEPA, daté et signé dans l'enveloppe fournie avec votre chèque ou votre RIB. Le règlement est a envoyé au centre d'encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE Cedex 9.

❖ En Numéraire (espèces) ou en carte bancaire

Chez un buraliste agréé (<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>), munissez vous de votre facture d'eau.

En espèces dans la limite de 300.00€

- Liancourt : **la Tabatière**, 22 rue Victor Hugo
- Rantigny : **le Tabac de la gare**, 12 place de la Gare - **le Fontenoy**, 7 avenue Jean Jaurès
- Laigneville : **le Café de l'Espoir**, 529 rue de la République

❖ En Ligne

Sur le site www.ccl-valleedoree.fr après avoir créé votre compte sur le portail « l'E.A.U ».

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,



Olivier FERREIRA

Information relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations recueillies par la Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée, via ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Peuvent être destinataires des données collectées, dans la limite de leurs attributions respectives, les services de la Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée. Les données seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du contrat (durée de conservation des données prévue par le responsable du traitement, en concordance avec la Durée d'Utilité Administrative ou la durée du contrat). Conformément à la loi n°78-17 du 6/1/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Votre consentement peut être retiré à tout moment.

Droit que vous pouvez exercer à tout moment auprès de la Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée par courriel à l'adresse suivante : contact.rgpd@ccl-valleedoree.fr

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

PDC :

A compter de la date de signature, vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat, dans un délai de 14 jours. Pour exercer ce droit, vous devez notifier votre décision de rétractation du présent contrat obligatoirement par écrit.

En cas de rétractation du présent contrat, seules les consommations effectives seront facturées.

L'utilisateur a pris connaissance des modalités de rétractation et souhaite bénéficier de la fourniture d'eau avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

Tarifs :

Prix du m ³ eau Tranche 1	2.55 € HT ⁽¹⁾
Prix du m ³ eau Tranche 2	3.00 € HT ⁽¹⁾
Prix du m ³ assainissement Tranche 1	2.22 € HT ⁽¹⁾
Prix du m ³ assainissement Tranche 2	2.62 € HT ⁽¹⁾
Abonnement forfaitaire annuel eau (diamètre ≥15) :	23.18 € HT/an ⁽¹⁾
Abonnement forfaitaire annuel eau (diamètre ≥30) :	40.00 € HT/an ⁽¹⁾
Abonnement forfaitaire annuel eau (diamètre ≥60) :	193.00 € HT/an ⁽¹⁾
Abonnement forfaitaire annuel eau (diamètre ≥100) :	636.00 € HT/an ⁽¹⁾
Abonnement forfaitaire annuel assainissement :	10.93 € HT/an ⁽¹⁾
Frais ouverture de dossier :	26.046 € HT ⁽¹⁾
Frais de fermeture de dossier :	26.046 € HT ⁽¹⁾
Taxes Agence de l'Eau : Redevance prélèvement :	0.096 € HT ⁽²⁾
Redevance consommation eau :	0.46 € HT ⁽²⁾
Redevance Performance réseau eau :	0.017 € HT ⁽²⁾
Redevance Performance réseau assainissement collectif :	0.0267 € HT ⁽²⁾

⁽¹⁾ Les conditions et tarifs sont révisables par délibération du Conseil Communautaire

⁽²⁾ Les tarifs des redevances sont fixés par l'Agence de l'Eau

L'utilisateur du présent contrat :

- Déclare avoir pris connaissance des règlements de service (eau, assainissement et de mensuralisation/prélèvement), disponible sur notre site internet <https://www.ccl-valleedoree.fr/> ou sur simple demande.
- L'utilisateur s'engage à se conformer aux règlements de service
- Déclare avoir pris connaissance du délai de rétractation
- Est informé que les échanges dématérialisés seront favorisés
- Est engagé au paiement des factures, jusqu'à la date de résiliation. Tout changement de situation (familial, bancaire ...) doit être signalé au service facturation

Fait à Laigneville, le «EveJour» «EveMoisLettre» «EveAnnee4»
Le Président,



Olivier FERREIRA

Fait à LAIGNEVILLE

Le

Signature de chaque usager mentionné sur le contrat
+ cachet pour les personnes morales

« Lu et approuvé »

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

MERCI DE COCHER LA CASE ET DE JOINDRE UN RIB (au format IBAN BIC)

Mensualisation (Prélèvement par mois)

Echéance (prélèvement sur facture 2 fois par an)

En l'absence de choix, et/ou d'informations manquantes, votre demande ne sera pas prise en compte

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A CREDITER

Nom : CCLVD

Adresse : 1 rue de Nogent

Code postal : 60290

Ville : LAIGNEVILLE

Pays : FRANCE

Identifiant créancier SEPA

FR 33 ZZZ 534565

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

Identification Internationale de la Banque

(BIC)

_____ (____)

Type de paiement : récurrent / répétitif

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR (si différent du débiteur lui-même) :

Nom du tiers débiteur :

Rappel :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de communes du Liancourtois «la Vallée Dorée » (CCLVD) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée. Nous vous conseillons de transmettre un exemplaire / une copie de ce mandat SEPA à votre banque pour vous assurer que la demande soit prise en compte.

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION D'ENTRER

Je soussigné(e), autorise les techniciens de la Vallée Dorée, à pénétrer en mon absence sur ma propriété afin d'intervenir sur mon compteur d'eau (relève, maintenance, changement de compteur).

Adresse du branchement : à

Emplacement compteur : Regard Compact

Si votre compteur se situe en regard, merci de préciser en cochant les cases suivantes :

- Devant la maison A l'arrière de la maison En cave Côté droit Côté gauche Sous des haies
 Chez le voisin Autres (à préciser) :

Tiers personne ayant les clés : Nom / Prénom : Mme, M.

Adresse : à

Téléphone :

Croquis emplacement compteur ou photo à joindre :

Fait à
Le

Signature